

Aménagement du territoire

Développement : Trois-Rivières lève le pied pour protéger ses infrastructures en eaux usées

Le 5 mai 2026 – La Ville de Trois-Rivières a procédé à des ajustements réglementaires et administratifs pour restreindre temporairement le développement de nouvelles rues et les projets majeurs de densification dans certains secteurs. C'est le cas pour une partie des secteurs de Pointe-du-Lac, Cap-de-la-Madeleine et Saint-Louis-de-France, entre autres.

Cette démarche provisoire vise à protéger la capacité des réseaux d'égout sanitaires d'ici à ce que de nouveaux investissements soient lancés.

Agir par principe de précaution

La capacité maximale de certaines installations, comme les conduites combinées et les postes de pompage, est en voie d'être atteinte dans les périmètres ciblés. Lorsqu'une installation est à saturation, des débordements dans les milieux naturels peuvent devoir être provoqués pour réduire les possibilités de refoulements dans les immeubles.

Advenant le cas où Trois-Rivières dépasserait les normes en matière de rejet lors de certaines périodes, notamment par temps sec, elle se verrait exposée à des sanctions de la part du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Pour limiter la pression supplémentaire sur les réseaux concernés, Trois-Rivières agit donc par précaution en modifiant temporairement sa réglementation. Ainsi, ne seront plus acceptés dans les périmètres ciblés :

- Les demandes de développement de nouvelles rues;
- Les projets majeurs de densification à l'exception des projets déjà conformes à la réglementation d'urbanisme;
- Les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- Toutes demandes de changement de zonage.

« Nous agissons par principe de précaution pour protéger nos infrastructures et notre environnement, mais la suite dépend clairement des investissements à venir. La Ville est prête, les projets sont planifiés, mais pour réaliser ces travaux majeurs sur les postes de pompage, nous avons besoin d'un appui financier du gouvernement du Québec. La réouverture de ces secteurs dépendra directement

de la rapidité avec laquelle les investissements nécessaires seront confirmés », souligne M. Jean-François Aubin, maire de Trois-Rivières.

Malgré ce qui précède, dans les périmètres ciblés, les demandes de permis de construction conformes aux règlements d'urbanisme et ne nécessitant pas de dérogation particulière continueront d'être traitées.

Pour toutes questions concernant les modifications et les périmètres ciblés ou pour une prise de rendez-vous avec les équipes de l'Aménagement et du développement durable, les propriétaires sont invités à communiquer avec le 311.

Analyse des travaux requis en cours

Au moment d'écrire ces lignes, les équipes municipales en sont à prioriser les prochaines interventions en vue d'augmenter la capacité des postes de pompage dans les périmètres concernés. La Ville estime à quelques dizaines de millions \$ les investissements qui seront nécessaires dans les années à venir.

À titre d'exemple, parmi les projets concrétisés récemment ailleurs sur le territoire trifluvien se trouvent les chantiers de rénovation des postes de pompage des Prairies et de la Sentinelle, respectivement dans les secteurs de Sainte-Marthe-du-Cap et de Trois-Rivières. Ces initiatives ont nécessité à elles seules un investissement de 3,5 M\$ pour accroître la capacité de ces réseaux.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique